Les risques professionnels des travailleurs de l’agriculture, de la pêche et de la forêt augmenteront avec le changement climatique

7 juin 2018

L’Anses a publié en avril 2018 les résultats d’une expertise collective sur les risques induits par le changement climatique, à l’horizon 2050, sur la santé des travailleurs. À partir de la littérature scientifique, les auteurs identifient les évolutions climatiques et environnementales les plus probables, et les relient aux risques professionnels via les « circonstances d’exposition » de chacun. L’agriculture, la foresterie, la pêche et l’aquaculture apparaissent fortement exposées.

Risques liés au changement climatique par secteur d’activité

Secteur	Risques identifiés
Agriculture	• tension accrue sur l’utilisation de l’eau entre les différents utilisateurs, y compris irrigation UV, etc. ; • vulnérabilité face aux canicules et aux sécheresses ; • vulnérabilité face aux tempêtes (outre-mer) et aux incendies (toute la France) ; • allergies aux pollens ; • augmentation du prix des facteurs de production ; • développement soutenu de certaines pathologies végétales ou animales ; • problèmes de transport des flux ; • variabilité interannuelle accrue ; • exposition accrue des travailleurs à de fortes chaleurs ; • perte de qualité des produits (céréales, raisins, etc.) ; • modification des lieux de production agricole.
Forêts	• vulnérabilité de certaines essences face aux sécheresses ; • vulnérabilité des forêts face aux incendies et rupture des réseaux ; • hausse de productivité des arbres avant 2050 puis baisse après 2050 ; • déplacements géographiques importants des aires propices aux essences ayant une vocation de production ; • développement de maladies des arbres et attaques parasitaires sur les arbres fragilisés ; • perte de services écosystémiques dont protection civile en montagne et stockage de carbone.
Littoral, pêche et aquaculture	• hausse du niveau de la mer ; • hausse des températures de la mer ; • acidification des océans ; • modification des aires de répartition de certaines espèces ; • diminution des stocks de certaines espèces et risque d’extinction pour d’autres ; • submersions côtières ; • érosion du trait de côte ; • risque de salinisation des terres arables.

Source : Anses

La hausse des températures augmentera l’exposition à la chaleur et la pénibilité du travail, avec des impacts directs et indirects sur les risques professionnels, particulièrement forts pour les métiers d’extérieur. Chez les travailleurs agricoles, la chaleur pourrait conduire au développement de maladies chroniques, notamment respiratoires. Les sécheresses agricoles, plus longues et plus intenses, généreront des hausses de concentrations atmosphériques de poussières, contribuant à ces pathologies et aux expositions aux substances pesticides et biocides. Par ailleurs, la chaleur aggravera les feux de forêts et les risques professionnels directs en foresterie.

Le changement global modifiera les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, etc.), faisant ainsi évoluer les risques (en particulier infectieux et allergiques) liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des animaux. Dans le milieu agricole, l’utilisation potentiellement plus importante de produits phytosanitaires, en réaction à d’éventuelles augmentations des pathologies des

cultures et des animaux d’élevage, pourrait accroître le risque chimique.

Enfin, les modifications de la fréquence et de l’intensité de certains aléas climatiques (inondations, submersions, sécheresses, feux de forêts, etc.) pourront conduire à une augmentation des risques, en particulier accidentels, de fatigue physique et psychique, dans le monde agricole et forestier. L’augmentation de la fréquence des tempêtes sera un risque direct pour les travailleurs en extérieur et notamment de la pêche.

L’Anses conclut le rapport par plusieurs recommandations à destination du monde du travail et de la recherche afin de mieux anticiper et prévenir ces risques.

Vanina Forget, Centre d’études et de prospective

Source : Anses